

DÉCLARATION DE PIÉGEAGE

Pour la période du 01^{er} juillet au 30 juin

LE DÉCLARANT

(1) cocher la ou les bonnes cases

En qualité de propriétaire, fermier, détenteur du droit de destruction (1)

Je soussigné(e)

Adresse

Code postal /...../...../...../...../...../ Commune

Informe Madame – Monsieur Le Maire de(s) la commune(s) de :

Que (nombre et type de pièges)

Seront mis en œuvre pour (motif de destruction) :

Santé et sécurité publiques (1)

Dommages aux activités (1) agricoles (1) Forestières (1) aquacoles

Protection de la faune et de la flore (1)

Sur la (les) commune(s) de :

Au(x) lieu(x)-dit

N° du (des) plan(s) de chasse petit gibier/...../...../...../..... **OBLIGATOIRE**

LE(s) PIÉGEUR(s)

Les engins seront mis en œuvre par

NOM ET PRÉNOM	N° AGREMENT	CODE POSTAL	COMMUNE DE RÉSIDENCE

Et surveillés par

NOM ET PRÉNOM	N° AGREMENT	CODE POSTAL	COMMUNE DE RÉSIDENCE

Fait à, Le/...../.....

Signatures et cachet de la Mairie :

LE DÉCLARANT

LE MAIRE
Commune 1

LE MAIRE
Commune 2

LE MAIRE
Commune 3

LE MAIRE
Commune 4

LE MAIRE
Commune 5

3 exemplaires à déposer en mairie et à faire viser par le Maire.

Destinataires :
- 1 exemplaire affiché en mairie
- 1 exemplaire pour le déclarant (à présenter à toute demande des agents de la police de la chasse)
- 1 exemplaire à envoyer à la Fédération des Chasseurs de l'Aisne 1 Chemin du Pont de la Planche – B.P. 15 Barenton Bugny 02930 Laon
Cedex 9 (par les soins du piégeur – OBLIGATOIRE dans le cadre des bonifications du plan de chasse petit gibier et des aides au piégeage)